

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2023

Salle intercommunale – 20h00

Le vingt sept septembre deux mille vingt-trois à 20h00, le conseil syndical s'est réuni à la salle intercommunale des 4 villages sur la convocation et la présidence de Mme Pascale GABILLOUX, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Quorum : 07

Présents : 08

GERANTE DE LA SALLE : Mme Manuella STAECHELIN

REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS : M. Sylvain GIRARDIN (Président ASLN), M. Gérard GRADJAN (Président Ass. Anciens combattants des 3 villages), Mme Audrey LUTZ (Présidente l'Ouechotte)

PRESENTS : Pascale GABILLOUX, Joëlle CHEVALIER, Alain FIORI, Corinne AYMONIER, Hervé UHL, Nadine EINHORN, Angélique FERRY, Audrey LUTZ

ABSENT : Nicolas DUBOLD,

ABSENTES EXCUSEES : Sophie PRUSHANKIN, Martine RAMSEYER, Carole HELBLING

PROCURATIONS : Sophie PRUSHANKIN à Pascale GABILLOUX, Martine RAMSEYER à Alain FIORI

SECRETAIRE DE SÉANCE : Joëlle CHEVALIER

ORDRE DU JOUR

- 1 – Planning de réservation de la salle pour 2024
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023
- 3 – Goûter/spectacle de Noël des enfants des 4 villages
- 4 – Convention de formation avec le CDG90 (gestes et postures dans l'entretien des locaux)
- 5 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- 6 – Modification du règlement de la salle (tir de feux d'artifice)
- 7 - Questions diverses

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2023

Salle intercommunale – 20h00

1 – Planning de réservations pour 2024

Manuella STAECHLIN informe qu'il y a déjà 6 réservations pour 2024 et une pour 2025. --
Les vœux du Maire PETIT-CROIX et NOVILLARD auront lieu le 14 janvier 2024-----
-Le 17 octobre 2024 A.G. Association des anciens combattants-----
-Le 11 novembre apéritif -----
-L ASLN : 24 mai 2024 Fête des voisins, Marche 9 juin 2024 et Soirée dansante 23
Novembre 2024-----

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11/04/2023

Le procès-verbal de la séance du 11/04/2023 est soumis à l'approbation du conseil syndical :

Corinne AYMONIER propose que dans le but de réaliser des économies, la secrétaire gérant la salle soit payée au prorata du nombre des réservations. Cette proposition est à préciser par Corinne AYMONIER qui demande que la question du nombre d'heures du secrétariat du syndicat soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il est dommage d'avoir aussi peu de réservations. Alain FIORI rappelle que d'autres salles sont plus attractives financièrement. -----

Il précise que les locations ne suffiront jamais à réaliser des investissements.-----

Corinne AYMONIER propose de faire plus de publicité à cette salle sur internet sur le site « Salles des fêtes » -----

Sylvain GIRARDIN suggère que la salle soit connectée à la fibre-----

Alain FIORI propose, si les locations sont plus nombreuses grâce à la publicité, de diminuer le tarif de la location-Sylvain GIRARDIN souhaiterait que le tarif aux associations soit diminué pour pouvoir organiser plus de manifestations-----

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 7
AYMONIER et FERRY, M. UHL)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Mmes

3 – Goûter/spectacle de Noël des enfants des 4 villages

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical que le Noël des enfants des villages d'AUTRECHENE – FONTENELLE - NOVILLARD et PETIT-CROIX aura lieu cette année le dimanche 10 décembre.

Elle rappelle que la proposition de contacter le Théâtre de Marionnettes de Belfort avait été acceptée lors de la séance du 11 avril dernier en vue de la présentation du spectacle « Les 3 petits cochons » pour un coût de 1 200 € TTC.

Il est rappelé qu'habituellement (hors années COVID), le spectacle était suivi d'un goûter et de l'arrivée du Père Noël.

Le Conseil Syndical est appelé à

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2023

Salle intercommunale – 20h00

- VALIDER la prestation proposée par l'Association Une Poignée d'Images / Théâtre de marionnettes à Belfort au prix de 1 200 € TTC,
- DEFINIR les modalités d'organisation de cette manifestation

Chaque commune s'engage à participer à l'organisation de cette fête. Présence ou pas des parents, à définir.

Alain FIORI propose de s'occuper du sapin de Noël.

Il sera acheté un paquet de friandises et de la brioche tranchée pour chaque enfant de 3 à 10 ans.

Il sera servi un jus de fruit. A.Lutz et C.Aymonier se renseignent sur les prix.

Un flyer du spectacle sera demandé à l'Association Une poignée d'image.

RDV est pris le 9 décembre à 14 h pour l'installation de la salle et du sapin.-----

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Convention de formation avec le CDG90 (gestes et postures dans l'entretien des locaux)

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical d'une nouvelle formation proposée par le service Hygiène et Sécurité du CDG90 destinée aux personnes réalisant l'entretien des locaux.

Cette formation a pour objectif de prévenir l'usure professionnelle au travers de différents axes :

- Appréhender les risques liés aux activités d'entretien et leurs conséquences sur la santé
- Prendre conscience des effets des gestes et postures sur les différentes articulations lors de l'exécution des tâches
- Acquérir les bons gestes et postures de travail pour limiter le risque de survenance d'un accident et/ou de maladie lors de l'entretien des locaux
- Découvrir des techniques d'entretien des locaux permettant de limiter les risques sur la santé

Cette formation d'une demi-journée (3 heures) aura lieu le 05 octobre 2023 pour un coût de 36€ par jour et par agent.

Le conseil syndical est appelé à autoriser Mme la Présidente à :

- Inscrire à cette formation Mme STAECHELIN Manuella, gérante et agent d'entretien de la salle
- Signer la convention à établir avec le CDG90

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2023

Salle intercommunale – 20h00

5 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle sera généralisé au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies et notamment :

- Gestion pluriannuelle des crédits
- Fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Le conseil syndical est invité à autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2024 en lieu et place de la M14.

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6 – Modification du règlement de la salle (tir de feux d'artifice)

A la suite de diverses plaintes de riverains mais également d'habitants de Petit-Croix liées à des tirs de feux d'artifice en pleine nuit lors de location de la salle intercommunale, Mme la Présidente soumet au conseil syndical une modification du règlement en ces termes :

« Afin de prévenir tous risques et d'assurer le maintien de la tranquillité publique, le tir de feux d'artifice est interdit aux abords de la salle. »

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette modification.

Les termes de l'arrêté préfectoral seront rappelés dans le contrat de location.

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 10

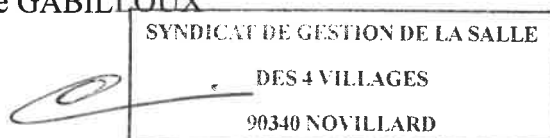
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Séance levée à ...21H45

Procès-verbal approuvé et/ou modifié en date du7 DEC. 2023...

La Présidente,
Pascale GABILLOUX



La secrétaire de séance,
Joëlle CHEVALIER